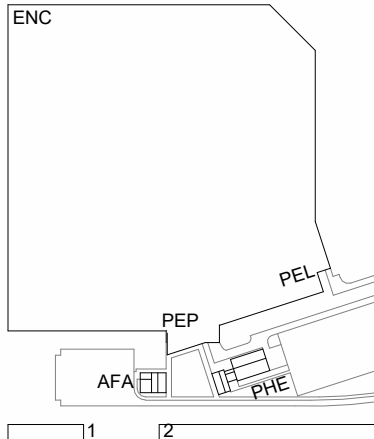




AFA Accueil des Familles
PHE Locaux du Personnel Hors Enceinte
PEP Porte d'Entrée Principale
PEL Porte d'Entrée Logistique
ENC Bâtiments dans enceinte (hors PC)



Projet



CENTRE DE DETENTION RIVESALTES

Maitre d'ouvrage

APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice, 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre



AMO

Egis - 208 quai de Paludate - CS 31997 - 33088 Bordeaux CEDEX



Emetteur :

AIA Architectes

WTFA / Architectes associées

Intitulé du plan	Numéro de la pièce
Bâtiment ENS	PC4
NOTICE DESCRIPTIVE	

Date	DECEMBRE 2024	Phase PC Ind.0
Echelle / Format	S.O. / A4	
Dessiné / Vérifié	- / -	

Maîtrise d'oeuvre:

ARCHITECTE Mandataire - AIA Architectes 20 rue Lortet - 69007 Lyon
ARCHITECTE Co-traitant - WTFA Architectes associés 5 rue de Charonne - 75011 Paris
BET TECHNIQUE - Igrec 127 avenue d'Italie - CS 21405 - 75214 Paris Cedex 13
BET ENVIRONNEMENT - AIA Environnement 20 rue Lortet - 69007 Lyon
BET SURETE - DFenco 12 bis route d'Ax - 31120 Portet-sur-Garonne
CSPS - Socotec 140 rue James Watt - 66100 Perpignan
BUREAU DE CONTROLE - QUALICONSULT 16 Avenue Eole - Zae Mas Delfau Tecnosud li - 66100 Perpignan



SITE	PHASE	EMETTEUR	LOT	BATIMENT	NIVEAU
RIV	PC	ARC	00	ENS	00
TYPE	NUMERO	SECTEUR	INDICE	FORMAT	ECHELLE
PE	PC4	0	0	A4	S.O.

PC4. NOTICE DESCRIPTIVE

SOMMAIRE

<u>0.</u>	<u>INTRODUCTION</u>	<u>- 1 -</u>
<u>1.</u>	<u>L'ANALYSE DU SITE ET LA PERCEPTION DE L'ETABLISSEMENT</u>	<u>- 2 -</u>
<u>2.</u>	<u>LES ACCES AU SITE ET LES FONCTIONS HORS-ENCEINTE</u>	<u>- 4 -</u>
<u>3.</u>	<u>LA FAÇADE PRINCIPALE DU NOUVEL ETABLISSEMENT</u>	<u>- 8 -</u>
<u>4.</u>	<u>LA MORPHOLOGIE ET L'ARCHITECTURE</u>	<u>- 9 -</u>
<u>5.</u>	<u>PALETTE VEGETALE HORS ENCEINTE</u>	<u>- 10 -</u>
<u>6.</u>	<u>CONCLUSION</u>	<u>- 11 -</u>

0. INTRODUCTION

Contexte et enjeux du Centre de détention de Rivesaltes

Le projet du Centre de détention de Rivesaltes, s'inscrit dans le programme immobilier pénitentiaire « 15 000 places » comprenant la création de nouvelles places sur l'ensemble du territoire national pour atteindre l'objectif de 80% de taux d'encellulement individuel.

Ce nouveau centre proposera ainsi 515 places supplémentaires de détention longue durée dédiées aux détenus hommes, venant ainsi compléter la capacité du centre pénitentiaire de Perpignan existant, considéré aujourd'hui comme l'un des établissements les plus surpeuplés de France, et qui se spécialisera alors en maison d'arrêt.

L'opération s'implante au nord de la commune de Rivesaltes, dans un milieu naturel sensible, constitué pour l'essentiel de parcelles agricoles et de vignes, à proximité immédiate de la zone d'activités du Mas de la Garrigue, de la Cave coopérative Arnaud de Villeneuve, mais également non loin de l'ancien camp militaire de Rivesaltes.

Il en résulte des enjeux particuliers, tout d'abord au niveau de l'insertion du nouvel équipement pénitentiaire dans le site avec l'objectif de minimiser les nuisances vis-à-vis du voisinage et inversement de limiter les nuisances de l'environnement proche (autoroute et voie ferrée) vers le centre pénitentiaire. L'implantation dans ce site à dominante agricole et naturelle implique de porter une attention singulière au volet écologique, avec notamment la préservation de la faune et de la flore existante, en concordance avec l'étude d'impact réalisée sur le site.

Dans son rapport avec son environnement urbain et social, il s'agit de renouveler l'image des établissements pénitentiaires tout en affirmant le caractère public de cet édifice au service d'une fonction institutionnelle singulière. Cette question raisonne tout particulièrement et de manière symbolique sur ce site, du fait de sa proximité avec l'ancien camp militaire de Rivesaltes, et de son récent mémorial qui nous rappelle qu'il fût aussi un lieu de détention au gré d'épisodes tragiques de notre histoire, témoin de conflits majeurs de notre histoire du XX^{ème} siècle (guerre d'Espagne, seconde guerre mondiale, décolonisation, ...).

Une volumétrie et une architecture soignée et appropriée, une qualité de traitement des vues et des abords paysagers, ou bien encore un choix de matériaux et de couleurs judicieux seront les garants à la fois d'une intégration en douceur dans son environnement, mais aussi de la juste expression de cet équipement si particulier.

L'architecture des bâtiments, tout comme le traitement des espaces paysagers contribueront, autant que possible, à gommer les signes anxiogènes de l'univers carcéral.

Le futur centre de détention se veut être un lieu de vie apaisant pour les détenus, un lieu de travail confortable et sécurisant pour les personnels, un lieu accueillant et rassurant pour les visiteurs et un lieu inséré dans son environnement pour les riverains.



Vue aérienne d'ensemble depuis le Sud - Perspective 3D en image de synthèse

1. L'ANALYSE DU SITE ET LA PERCEPTION DE L'ETABLISSEMENT

Une inscription en douceur dans le grand paysage

Le site est situé dans la plaine du Roussillon et plus précisément dans l'unité paysagère du Crest, une plaine viticole aux sols secs et caillouteux, aux paysages plats et ouverts avec la présence de vignobles et de garrigues.

Il est bordé à l'ouest par l'autoroute A9 et la voie ferrée qui rejoint Perpignan puis l'Espagne, à l'est par le pôle vinicole Arnaud de Villeneuve et la RD900. Au sud, on aperçoit la zone d'activité du Mas de la Garrigue, qui marque l'amorce du front urbain de Rivesaltes.

Le terrain présente une très légère déclivité vers le Nord Est, et très peu d'éléments masquant le paysage alentour. La vue se dégage ainsi sur le lointain, jusqu'au massif du Canigou au sud. L'autoroute A9 est en léger surplomb, ce qui génère une vue directe et dégagée sur le site.

Le paysage se compose principalement de parcelles agricoles, où l'on retrouve des vignes qui dessinent des lignages caractéristiques et marquent subtilement le parcellaire suivant leur orientation.

L'établissement pénitentiaire n'occupera pas la totalité de la parcelle définie au programme. Pour guider l'implantation du futur centre, ce dernier précise 2 objectifs invariants :

- La mise à distance par rapport à la cave vinicole afin de limiter les covisibilités. Cette séparation est renforcée par un merlon boisé d'une épaisseur variable allant de 25 à 50 m sur la frange est et de 5m au nord, en accompagnement du contournement du chemin agricole. Le projet privilégie la plantation d'essences semencières telles que les chênes kermès afin d'en faciliter la multiplication spontanée et l'extension des bosquets plantés. La densité du boisement et sa diversité de strates présentes sur le merlon seront un refuge futur pour la faune locale.

- Le maintien d'un éloignement suffisant par rapport aux infrastructures de transport (A9 et voie ferrée) dans le but de limiter les nuisances sonores comme les covisibilités. La zone ainsi dégagée devra permettre le maintien et le développement d'espèces protégées.

Dans le respect de ces mises à distances, et respectant la lecture du site, nous avons pris le parti d'une insertion dans le tracé du parcellaire existant. L'ensemble du projet se glisse ainsi en douceur dans ces lignes de paysage, suivant les trames agricoles existantes.

Cette insertion au plus près du parcellaire dessine un mur d'enceinte aux lignes brisées dans sa partie Sud-Est qui viennent casser l'effet brutal et imposant de cette clôture en béton de 300m de côté depuis l'entrée du site.

De la même façon, l'accueil des familles et locaux du personnels, bâtiments en RDC et R+1, positionnés hors enceinte masquent en partie l'enceinte et confèrent une échelle plus humaine à cette première séquence d'entrée dans le domaine pénitentiaire.

Le dessin du parvis d'entrée s'appuie lui aussi sur le léger désaxement du tracé parcellaire pour s'ouvrir vers le grand paysage avec le mont Canigou en fond de scène, dans un effet dynamique structurant l'implantation du projet. L'entrée dans l'enceinte s'affirme ainsi naturellement, renforcée par le traitement paysager du parvis qui se glisse en enceinte à travers la Porte d'Entrée Principale (PEP) jusqu'au cœur de la cour d'honneur (en enceinte). Il se prolonge ensuite dans la colonne vertébrale du projet autour de laquelle viennent s'implanter les différentes entités programmatiques (en enceinte).

Le traitement des franges du site répond à la problématique des covisibilités côté cave viticole, avec la création d'un merlon au relief variable de 5 m de haut, support du masque végétal boisé et qui permettra par ailleurs la gestion sur site des terres excavées.

Des vignes sont également préservées entre le centre pénitentiaire et le merlon à l'est. Ces trames arboricoles descendent jusqu'en partie sud du site pour assurer une continuité visuelle de l'environnement proche, malgré l'interruption due à l'aire de stationnement.

Enfin, la zone dégagée à l'ouest, entre l'enceinte et la voie ferrée, sera sanctuarisée, conformément aux préconisations écologiques de l'étude d'impact pour devenir un espace vocation écologique d'environ 4.1 hectares propice au libre développement de la faune et de la flore locales.

2. LES ACCES AU SITE ET LES FONCTIONS HORS-ENCEINTE

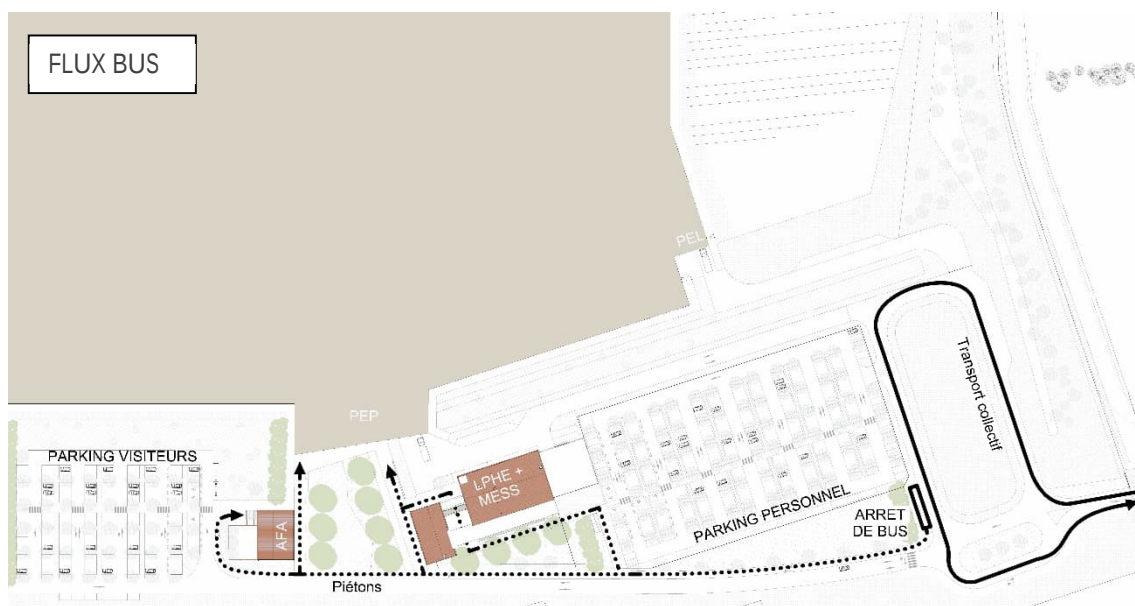
Une découverte à travers des séquences d'approches structurées et des parcours différenciés

Depuis le rond-point existant de la RD900, une nouvelle voie desservira le centre de détention et le chemin agricole qui contournera le site.



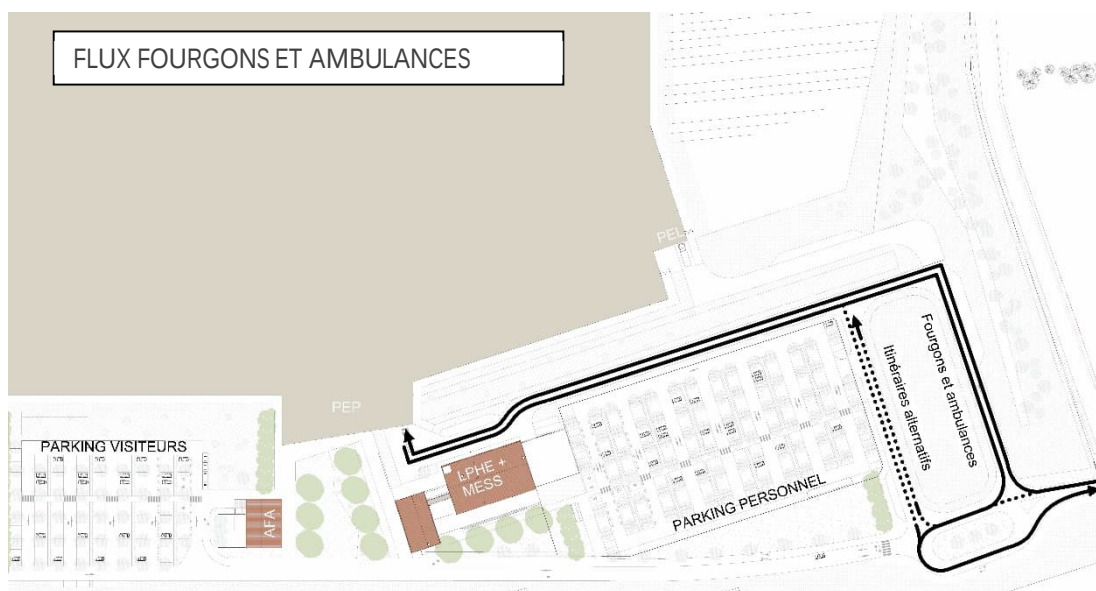
Une fois le portail du domaine pénitentiaire franchi, un rond-point permet d'assurer une distinction immédiate des 3 flux principaux : Tout d'abord le flux logistique-fourgons-secours, puis le flux personnel et enfin le flux visiteurs qui se scindent au plus tôt pour que chacun accède à son espace de stationnement ou de livraison.

L'arrêt de bus est également positionné très en amont avec un bouclage facile pour éviter le pénitenciaire.

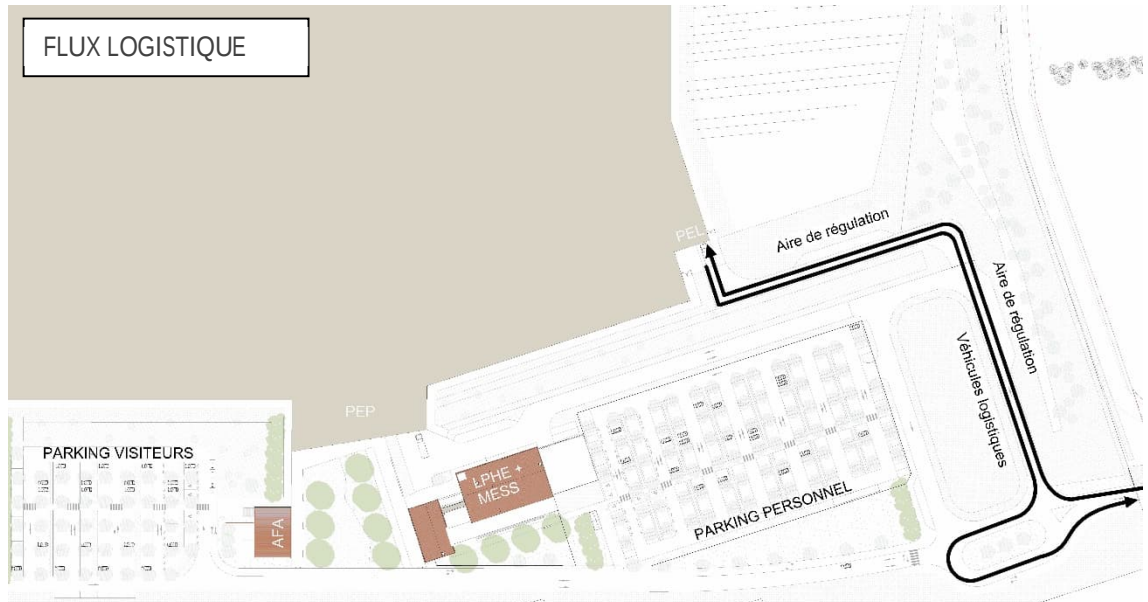


Cette première séquence d'approche s'ouvre sur la végétation du parc de stationnement personnel, intégrée à la trame du paysage arboricole alentour et sur un bassin de rétention paysagé.

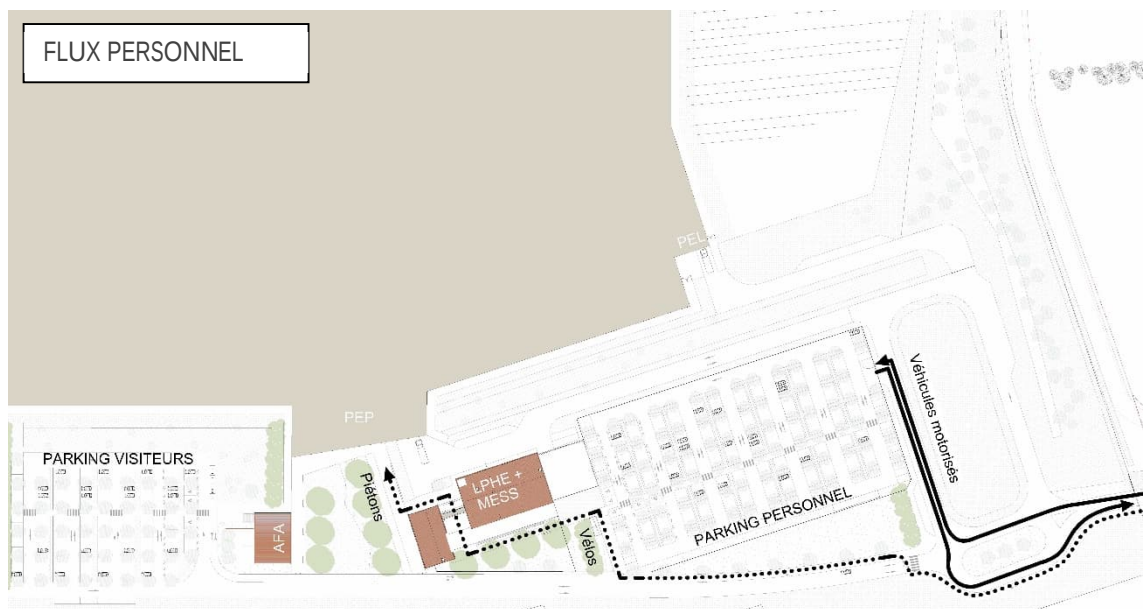
Depuis le rond-point intégré, les fourgons empruntent une voie dédiée à l'arrière des stationnements personnel, ce qui rend ce flux invisible depuis les espaces visiteurs et permet d'assurer sa fluidité. Un itinéraire alternatif est prévu en cas d'encombrement de la voie principale.



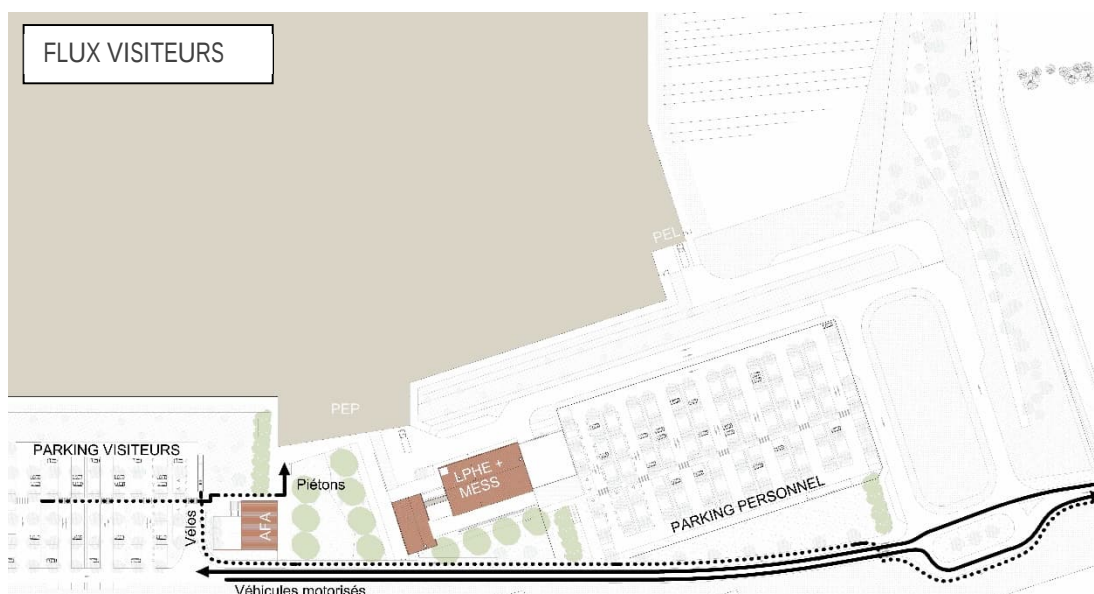
Le flux logistique est de plusieurs natures : livraisons et reception de marchandises / ramassage des déchets / véhicules de maintenance technique. Il est maintenu à l'écart des autre flux tout en étant à proximité de l'accès au domaine pénitentiaire. Le réseau viaire est longé par deux aires de régulation afin d'éviter son encombrement en tout temps.



Le personnel s'oriente rapidement vers son parc de stationnement, sécurisé par une clôture discrète et dissimulée derrière une haie brise-vent.



Le rond-point intégré oriente les visiteurs à l'écart des autres flux jusqu'à leur zone réservée en leur permettant de découvrir au gré de leur parcours, le parvis d'entrée, la PEP, ainsi que les fonctions hors-enceinte.



Une piste cyclable sécurisée et bien identifiée accompagne le trottoir piéton qui longe la voirie d'accès et conduit personnels comme visiteurs vers leurs abris vélo respectifs.

L'organisation des espaces hors-enceinte, à destination des familles (Bâtiment AFA) et du personnel (Bâtiment LPHE-MESS), de part et d'autre du parvis central, répond pleinement à la nécessité de séparation des flux. Depuis leurs stationnements respectifs, le personnel et les visiteurs accèdent chacun à leur espace par un chemin piétonnier bordé d'un alignement de pins à gauche et accompagné de graminées et de vivaces à droite. On y trouve également un petit banc sous les pinèdes pour profiter de l'ombre.

L'accès à la PEP (Porte d'entrée Principale) se fait ensuite par des cheminements dédiés, de part et d'autre du parvis, évitant tout croisement.

Une attention particulière est portée au traitement architectural de ces espaces et bâtiments. Les fonctions hors-enceinte, autour du parvis et en amont de la PEP constitue une première « façade » du centre de détention. Leur bardage en terre cuite et la minéralité du béton de couleur ocre rouge, offrent une ambiance apaisée qui fait référence à une matérialité locale.



Vue sur le parvis. Sur la droite les Locaux du Personnel Hors Enceinte (LPHE), sur la gauche l'Accueil des Familles (AFA) et, en arrière-plan, la Porte d'Entrée Principale (PEP) - Perspective 3D en image de synthèse

Le parvis exploite pleinement les possibilités de verdissement offertes par le programme. Cet alignement de pins parasols constitue la colonne vertébrale du projet, offrant de l'ombre aux cheminements piétons accompagnés par des calades, et relie symboliquement les aménagements de part et d'autre de l'enceinte en permettant la continuité de la trame haute ainsi que de la trame basse. Plus particulièrement, ces trames sont traitées de façon similaire à la plantation de vignes et de lavande.

3. LA FAÇADE PRINCIPALE DU NOUVEL ETABLISSEMENT

L'affirmation d'un équipement public emblématique

Le mur d'enceinte, la Porte d'Entrée Principale (PEP) et la Porte d'Entrée Logistique (PEL) constituent les premiers signes explicites de la présence du centre de détention. Le dessin de ces entités répond à une double ambition : afficher le caractère institutionnel de l'édifice, mais aussi garantir une bonne gestion des flux et assurer la sûreté du lieu.

L'accès principal du site implique naturellement une implantation de la PEP au sud. Elle s'ouvre ainsi sur le parvis d'entrée, bordé de part et d'autre par le bâtiment d'accueil des familles et par celui des locaux du personnel qui la mettent en perspective. Réhaussée d'une toiture formant auvent soutenue par de fins poteaux circulaires, elle joue pleinement son rôle institutionnel de porte d'entrée principal du centre pénitentiaire.

Elle est en béton coloré de teinte ocre brun et habillée, tout comme les autres bâtiments hors-enceinte, par un parement en terre cuite, dans une alternance de modules lisses, de modules rainurés et de modules émaillés, conférant à cet ensemble une unité architecturale vibrante et qualitative sans être ostentatoire.



Vue sur le parvis. Sur la gauche l'Accueil des Familles (AFA) et, au centre de l'image, la Porte d'Entrée Principale (PEP) - Perspective 3D en image de synthèse

Nous avons pris le parti de venir installer la PEL à l'angle sud-est, vers l'entrée du site, profitant du pli que fait le mur d'enceinte pour suivre le parcellaire existant. Elle se glisse discrètement dans un léger retrait du mur d'enceinte, en partie masquée par une haie vive, dégageant ainsi largement la vue sur la Porte d'entrée principale.

Cette position à l'angle sud-est du site, nous semble plus pertinente, pour plusieurs raisons :

- Le traitement qualitatif de l'enceinte sur la séquence d'entrée avec un mur habité
- Cette disposition permet d'éviter le va-et-vient régulier de camions face à la cave viticole, limite « sensible » à soigner.
- La diminution du linéaire de voirie lourde, gage de réduction de l'imperméabilisation des sols, avec une desserte logistique facilitée depuis l'entrée du domaine pénitentiaire.

La partie du mur d'enceinte béton reliant PEP et PEL est traitée dans un ton ocre brun en harmonie avec la teinte de la terre cuite.

Cet ensemble forme ainsi un tout unitaire et cohérent formant la façade principale du nouveau centre de détention de Rivesaltes

4. LA MORPHOLOGIE ET L'ARCHITECTURE

Une écriture cohérente, lisible et apaisante

Pour s'inscrire harmonieusement dans le paysage horizontal de la plaine de Crest et continuer à laisser prédominer le ciel, la hauteur du bâti de l'ensemble du site ne dépasse pas le R+2 avec combles. Cette disposition permet par ailleurs de limiter les émergences au-dessus du mur d'enceinte et les surplombs éventuels sur l'extérieur.

Afin d'assurer une unité sur le site, nous avons pris le parti de proposer des volumétries simples, monolithiques, sans débords de toit pour chacun des bâtiments, dessinant des pignons francs inspirés des mas à toiture à deux pans que l'on retrouve dans la plaine du Roussillon.

Seule la PEP est surmontée d'une toiture formant auvent pour souligner son statut d'entrée principale du centre de détention.

Nous nous sommes également attachés à limiter le nombre de matériaux utilisés en façade pour garantir un langage architectural sobre. Sur les bâtiments hors enceinte qui encadrent le parvis et participent à l'image institutionnelle du lieu, on retrouvera un parement en terre cuite avec une alternance de finitions, tantôt lisses, rainurées, ou émaillées, provoquant une subtile vibration de ces façades au caractère plus noble. Le reste des matérialités sont du béton coloré et du bardage métallique pour la façade de la Porte d'entrée logistique et les couvertures.

Les teintes sont unifiées et les jonctions entre matériaux sont particulièrement soignées pour donner une lecture immédiate et entière des volumes.

Les teintes utilisées sont également limitées au nombre de trois pour garder une harmonie d'ensemble sur le projet. Suivant la palette chromatique naturelle du paysage local, les bâtiments revêtent tantôt des teintes d'ocre jaune, d'ocre brun ou de gris chaud, des couleurs apaisantes liées au temps qui passent. Les bâtiments hors enceinte sont tous de couleur ocre brun.

Ces teintes à dominantes claires ont également un effet bénéfique sur l'albédo, évitant aussi bien un rayonnement excessif des façades sur les espaces extérieurs qu'une surchauffe des espaces intérieurs.



Vue aérienne d'ensemble depuis le Nord-est - Perspective 3D en image de synthèse

5. PALETTE VEGETALE HORS ENCEINTE

Le site de projet est situé dans une plaine viticole dont les éléments constitutifs ont été repris et réinterprétés dans les aménagements extérieurs, une attention à ce qui existe, au temps, à la terre et au vent :

- Les haies brise vent sont composées d'une combinaison d'espèces de différentes hauteurs et densités, pour en améliorer l'efficacité. Des arbres plus grands et plus robustes combinés au premier rang et espacés de 2 m avec des arbustes au deuxième rang plus bas peuvent offrir une protection complète contre le vent. La disposition en quinconce permet de maximiser la densité

et l'efficacité de la haie brise-vent. Elles créent un brise vue esthétique et parfumé et luttent contre l'érosion des sols. Elles favorisent la biodiversité : les essences sont mellifères et fructifères, participent aux continuités écologiques.

- La plantation régulière des parkings est pensée à l'image des vergers fréquents dans ce territoire. Par la même occasion, cela apporte de l'ombre sur toute la surface des parkings et permet d'éviter l'effet d'îlot de chaleur.

- Les vignes existantes sont en partie conservées sur la partie Est de l'aménagement. D'autres seront replantées sur le site et feront écho et hommage à l'agriculture environnante.

- Les friches existantes sont préservées notamment pour certaines espèces rares dont elles sont les abris (Outarde...).

Les prairies sont regroupées en grande masse dans les fossés et les noues pour que les couleurs dorées et les feuillages persistants puissent animer le jardin toute l'année. Ces systèmes prairiaux à fort intérêt paysager sont susceptibles d'abriter quelques espèces végétales patrimoniales. Corridors écologiques elles jouent un rôle majeur dans la dispersion de nombreuses essences et espèces. Ces aménagements sont le fruit d'une réflexion sur l'eau et s'intègrent dans un circuit de récupération des eaux pluviales vertueux : la collecte des eaux pluviales est bien redistribuée pour le végétal et feront l'objet d'une gestion différenciée.

- Le choix des essences pour le boisement est globalement lié au climat local aride. Outre la garrigue dans les espaces interstitiels, milieu apparaissant spontanément dans les friches environnantes, on compte plusieurs espèces endémiques parmi les arbres tiges, tels que le pin parasol. Le choix des essences du boisement respecte les exigences du dossier environnemental. La plantation de nombreux baliveaux sur l'ensemble du site, et de jeunes plans forestiers au niveau du boisement permet de maximiser les chances de reprise de la végétation. On privilégiera les essences semencières telles que les chênes kermès pour faciliter la multiplication spontanée des arbres et l'extension des bosquets plantés. La densité du boisement et sa diversité de strates présentes sur le merlon seront un refuge futur pour la faune locale.

6. CONCLUSION

Ce type de programme plus que tout autre nécessite un processus de conception systémique. Il s'agit en effet de répondre aux problématiques spécifiques et incompressibles de sûreté, de fonctionnalité, de gestion des flux, de maintenabilité ..., de développer autant que possible, une approche bioclimatique et résiliente pour faire face aux enjeux climatiques à venir, sans oublier l'intégration d'une dimension sensible à ce type d'établissements qui, bien qu'ayant comme fonction première l'enfermement, n'en sont pas moins des lieux de vie.



Vue d'ensemble depuis les Sud – Photomontage avec intégration d'une perspective 3D en image de synthèse

Cela se traduit dans notre projet par une inscription en douceur dans le site, s'appuyant sur les lignes de forces du parcellaire existant et les trames agricoles environnantes, avec un travail paysagé soigné mais aussi une écriture architecturale unitaire, cohérente et apaisante, l'un et l'autre puisant leurs inspirations dans des références locales.



Vue d'ensemble depuis l'A9 – Photomontage avec intégration d'une perspective 3D en image de synthèse



Vue sur le parvis au crépuscule. Sur la droite les Locaux du Personnel Hors Enceinte (LPHE), sur la gauche l'Accueil des Familles (AFA) et, en arrière-plan, la Porte d'Entrée Principale (PEP) - Perspective 3D en image de synthèse